

Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative destinée aux étudiant·e·s de l'Institut de littérature française (ILF)

Préambule

Cette charte a pour objectif de poser quelques principes relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans la formation en littérature française proposée à l'UniNe. Elle a été élaborée dans un souci d'adéquation avec les principes d'originalité du travail académique, d'intégrité scientifique en général¹, ainsi qu'avec les bonnes pratiques de citation des sources et des travaux de littérature secondaire.

Notre cursus d'études vise à former des praticien·ne·s des textes et du discours capables de penser et de décrire avec précision les effets d'un texte, de se positionner en tant que sujets individuels face à des représentations, et de transmettre une part de l'expérience spécifique produite par la lecture. Ces compétences se construisent et se cultivent toujours en dialogue entre êtres sensibles. La maîtrise des outils et des techniques de l'analyse permet de rendre plus efficace notre approche des textes et de mettre des mots précis sur certains phénomènes, mais elle n'a de sens qu'ancrée dans un propos et une pensée capables de faire sentir les enjeux humains et intellectuels de la réception des textes. Il faut pour ce faire développer une connaissance rapprochée, pour ainsi dire intime, des corpus, et confronter sa propre compréhension à celle des autres, afin de développer progressivement une approche personnelle et consciente des textes, aussi bien qu'une écriture critique réfléchie et originale.

En l'état actuel, l'IAg n'aide pas à développer les compétences personnelles et le bagage intellectuel associés à la pratique de la littérature. Au contraire, en se substituant aux étudiant·e·s dans ce travail d'analyse et de synthèse, elle se présente comme un obstacle dans leur processus d'apprentissage. Par conséquent, son utilisation doit se faire avec la plus grande prudence et retenue.

Mises en garde

Produisant des résultats à partir d'un calcul de probabilité (en absence de tout lien avec la réalité décrite), l'IAg va à l'encontre des objectifs d'une pensée critique et située. Les principes de responsabilité, de transparence et d'honnêteté intellectuelle étant au cœur de nos pratiques, certaines mises en garde doivent être formulées :

1. Enjeux éthiques :

Ses utilisateur·trice·s doivent considérer son empreinte écologique, ainsi que les enjeux économiques et politiques que soulève le développement et l'entraînement des robots conversationnels par des méga-entreprises étroitement liées aux GAFAM ; la question est sensible dans tous les domaines des sciences humaines. En littérature, elle pose en outre des problèmes relatifs aux critères de sélection des corpus, au sourcage de certaines citations, à l'accessibilité aux éditions originales et, bien évidemment, aux droits d'auteurs. L'usage de l'IAg doit donc se faire avec ces enjeux à l'esprit, en toute transparence et en annonçant à quelles fins on l'utilise afin de continuer

¹ Se référer au document suivant (disponible uniquement via l'intranet, soit uniquement depuis le Wifi ou VPN de l'UNINE) : https://intranet.unine.ch/sep/wpcontent/uploads/sites/30/UniNE_Guide_Integrite_scientifique_FR.pdf. (consulté le 23 octobre 2025).



à développer autonomie et esprit critique face à cet outil².

2. Fiabilité et responsabilité :

Les résultats proposés par l'IAg dépendent de la qualité de la demande qui lui est adressée (*prompt*) ainsi que des informations auxquelles elle a accès. Les *chatbots* basés sur l'IAg génèrent des contenus à partir d'informations qui peuvent être erronées et qu'il convient de ne pas reporter dans son travail, au risque d'en porter la responsabilité. En outre, l'IAg s'adapte à vos intérêts, évalue le degré de satisfaction de vos réponses, la manière dont vous la relancez, et s'affine à votre profil selon la logique du « moteur de réponse » plutôt que du « moteur de recherche » : l'impartialité de points de vue n'est donc pas garantie.

3. Originalité :

L'IAg n'est pas considérée comme une autrice, ni une co-autrice. Ce qu'elle produit se base sur une synthèse d'informations dont il est parfois difficile de déterminer ce qui a été reformulé et ce qui constitue un pur plagiat de sources antérieures. Soumettre une analyse ou une réflexion composée par une IAg constitue une atteinte à l'intégrité académique et risque de vous mettre en situation de plagiat, si l'IAg elle-même mobilise des sources non référencées.

En outre, le mode de génération de texte pratiqué par l'IAg implique que ses réponses ont toutes les chances de reconduire un discours quantitativement dominant. Les algorithmes probabilistes qui simulent la « pensée » interdisent l'écart de pensée et la singularité d'une lecture originale.

4. Apprentissage et autonomie :

Même raisonnée, une utilisation systématique de l'IAg ne vous permettra pas d'acquérir les compétences spécifiques pour lesquelles vous avez choisi de suivre une formation en littérature française. La pensée complexe s'apprend et s'affine uniquement par la pratique et par le temps qu'on lui consacre. Qui n'a jamais eu l'impression qu'une idée inattendue et originale prenait forme au moment même où l'on cherchait à écrire autre chose ? L'originalité et l'individualité émergent de ce type d'expériences. Y renoncer, c'est renoncer au sens.

Bonnes pratiques

Toute utilisation de l'IAg doit être accompagnée d'une vérification de l'information par la consultation des instruments de travail de la discipline, numériques ou non, spécialisés ou généralistes (encyclopédies, manuels, littérature générale et spécialisée). Le recours à l'IAg n'est envisageable qu'à cette condition, et dans les buts suivants :

- **Comme éventuel point de départ pour une discussion approfondie d'un concept ou d'une approche** : à cette fin, il ne faut utiliser les agents conversationnels comme *ChatGPT* qu'en vérifiant scrupuleusement les sources qu'ils fournissent et en approfondissant les résultats récoltés – ce qui n'est pas facile lorsqu'on n'est pas spécialiste d'un champ d'études. Il vaut dès lors mieux privilégier d'emblée des outils qui renvoient directement à des sources vérifiées et sourcées.

² Sur ces questions éthiques, voir David Duperrex, « [L'intelligence artificielle en classe et ses enjeux éthiques – Eduvaud](#) », s. d. (consulté le 23 octobre 2025).



- **Comme outil d'aide à la correction linguistique :** L'utilisation d'un logiciel spécialisé (comme *Antidote*) reste préférable à un *chatbot* basé sur l'IAg, dans la mesure où il vous permettra de vous approprier les modifications proposées et d'améliorer effectivement votre maîtrise de la langue. Quel que soit le modèle choisi, prenez toujours garde à vérifier que les suggestions soient conformes à votre propos.
- **Comme outil de traduction :** que vous utilisez l'IAg ou un logiciel spécialisé (comme *DeepL*), il faut procéder en plusieurs étapes (traduction puis vérification monolingue) et vérifier la qualité de la traduction finale. Le Centre de langue de l'Université peut vous y aider.

Utilisation non-autorisée

L'utilisation de l'IAg **n'est pas autorisée** :

- Pour constituer une bibliographie (les références générées par l'IAg peuvent être crédibles mais elles sont très souvent fausses !) ;
- Pour confier à l'IAg la rédaction partielle ou totale d'un travail écrit ou d'une présentation orale ;
- Pour lui confier l'élaboration d'un plan, d'une structure de travail ou d'une problématique.



Il est impératif, en plus de citer vos sources, de mentionner si l'utilisation de l'IAg a été sollicitée pour votre travail, en remplissant le formulaire « Déclaration d'utilisation d'outils basés sur l'IAg » et en l'intégrant dans tout travail écrit.



Une utilisation excessive de l'IAg peut entraîner un refus du travail soumis voire des sanctions analogues à celles prévues en cas de plagiat. En outre, chaque utilisation non-autorisée pendant un examen écrit entraîne des sanctions sur la fraude, prévues par le règlement⁶.

Cette charte a pour but de fixer une ligne commune de pratiques au sein de l'ILF.

Elle n'empêche en aucun cas, dans le cadre d'enseignements spécifiques, des choix individuels de l'enseignant·e (utilisation de l'IAg à des fins pédagogiques, interdiction totale, etc.).

Les enseignant·e·s et assistant·e·s de l'ILF sont à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour toute discussion à bâtons rompus sur le sujet !



Pour aller plus loin :

Bertolucci Marius, *L'Homme diminué par l'IA*, Paris, Hermann, 2023.

Kosmyna Nataliya, Hauptmann Eugene, Yuan Ye Tong et al., « Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task », 2025, <https://arxiv.org/abs/2506.08872> (consulté le 23 octobre 2025).

Roxin Ioan, « IA générative : le risque de l'atrophie cognitive », Polytechnique insights, 2025, <https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/neurosciences/ia-generative-le-risque-de-latrophie-cognitive/> (consulté le 23 octobre 2025).

« L'IA va-t-elle remplacer les écrivains ? », dans le podcast *Questions du soir : le débat*, France Culture, 3 septembre 2025, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-le-debat/l-ia-va-t-elle-replacer-les-ecrivains-1818191> (consulté le 23 octobre 2025).

Cette charte a été élaborée sur la base de la charte IAg de l'Institut d'histoire. Nous remercions nos collègues de nous avoir autorisé cette refonte.



FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UTILISATION DE L'IAg

À joindre à tout travail remis à l'Institut de littérature française

Nom et prénom :

Cours / séminaire :

Titre du travail :

Date :

Déclaration :

- Je déclare ne pas avoir eu recours à une intelligence artificielle générative (IAg).
- J'ai utilisé une IAg de manière limitée et transparente, dans le(s) cadre(s) suivant(s) :
 - Recherche d'idées générales ou d'exemples (déscrits et vérifiés)
 - Aide linguistique ou correction de style (outil précisé :)
 - Traduction (outil précisé :)
 - Autre usage (décrire brièvement :)

Description de l'usage (si applicable) :

.....
.....
.....

Réflexion personnelle sur l'usage de l'IAg (3 à 5 lignes)

(Quel a été l'impact de cet usage sur votre manière de penser, d'écrire ou d'apprendre ? Quelles limites ou dérives avez-vous identifiées ?)

.....
.....
.....
.....
..

Je certifie avoir respecté les principes de la Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative de l'ILF, et j'assume la responsabilité des contenus remis dans ce travail.

Signature :

Date :

